DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL N°03/2021
Mercredi 7 avril 2021 à 19h00 – Centre Socioculturel

COMPTE - RENDU

Le sept avril deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 1er avril précédent, s'est réuni au centre Socioculturel sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Régis BLAYRAT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX, Christian GOMEZ.
Procurations : Sandrine CARRIERE à Thierry PESENTI, Claire FABRE-PILLEMENT à Delphine POIRIER, Sarah AIT-IDIR à Catherine CLIMENT, Marilyne FROT à Delphine POIRIER.
Absents : Marie-Dominique MICHELET, Samuel MICHELON, Nicolas FONT, Mélanie SALLE.
Nombre de membres présents = 18 / Nombre de votants = 22
Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

* * *

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe officiellement de la démission de Madame Danièle BARON de sa qualité de conseillère municipale, à effet au 1er mars 2021. En l'absence de candidats supplémentaires de la liste « Un bilan, une équipe, des projets pour Jonquières Saint Vincent », seule liste à siéger au sein du conseil municipal, l'assemblée ne comportera désormais plus que 26 membres.

1 – Approbation du procès-verbal de séance du 25 février 2021

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le procès-verbal de séance du 25 février 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Aucune observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Bilan des transactions immobilières 2020

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2.000 habitants sont tenues d'annexer au compte administratif un bilan annuel de leurs opérations immobilières. Ce bilan est soumis à délibération du conseil municipal.
En 2020, la commune a réalisé quatre acquisitions de terrain, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2018 : il s'agissait des terrains d'assiette de la nouvelle voie d'accès au quartier Peire Fioc, pour un montant total d'acquisition de 53.010€. Aucune cession n'a en revanche été actée en 2020.

Vote à l'unanimité

3 – Compte de gestion 2020

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice budgétaire 2020 a été réalisée par Madame le Receveur Municipal, Trésorière de Beaucaire. Le compte de gestion présente un état des consommations de crédits par articles et chapitres, les résultats de l'exercice, la balance et le bilan comptables, les comptes de résultats, et les valeurs inactives. Il est voté avant le 1er juillet de l'année comme la loi en fait obligation : son vote avant le budget primitif permet l'affectation définitive des résultats.
Les comptes se présentent ainsi :

Pour le budget principal :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	1.604.134,78	2.529.097,00	**4.133.231,78**
RECETTES	786.257,70	2.746.853,84	**3.533.111,54**
RESULTAT EXERCICE	- 817.877,08	+ 217.756,84	**- 600.120,24**
RESULTAT CLOTURE 2019	+ 624.615,75	+ 294.856,59	**+ 919.472,34**
AFFECTATION RESULTAT		- 294.856,59	**- 294.856,59**
RESULTAT DE CLOTURE	-193.261,33	+ 217.756,84	**+ 24.495,51**

Pour le service annexe de l'eau :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES	54.486,88	72.842,62	**127.329,50**
RECETTES	89.472,02	108.835,49	**198.307,51**
RESULTAT EXERCICE	+34.985,14	+ 35.992.87	**+70.978,01**
RESULTAT CLOTURE 2019	+ 91.974,51	+ 29.943,56	**+ 121.918,07**
AFFECTATION RESULTAT		- 29.943,56	**- 29.943,56**
RESULTAT DE CLOTURE	+126.959,65	+ 35.992,87	**+ 162.952,52**

Pour le service annexe de l'assainissement :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES	49.351,53	51.410,22	**100.761,75**
RECETTES	50.408,15	67.266,81	**117.674.96**
RESULTAT EXERCICE	+ 1.056,62	+ 15.856,59	**+16.913,21**
RESULTAT CLOTURE 2019	+ 252.083,57	+ 4.579,27	**+ 256.662,84**
AFFECTATION RESULTAT		- 4.579,27	**- 4.579,27**
RESULTAT DE CLOTURE	+ 253.140,19	+ 15.856,59	**+ 268.996,78**

Vote distinct, à l'unanimité, des trois comptes de gestion

4 – Compte administratif 2020

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Considérant les inscriptions de crédits approuvées lors de l'adoption des budgets de l'exercice 2020, les conditions d'exécution et les résultats constatés au compte administratif de la commune sont présentés par chapitres.

Le compte administratif retrace les opérations exclusivement budgétaires réalisées par l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, en exécution des décisions du Conseil Municipal ; il présente, comme le compte de gestion, un état de consommation des crédits, le solde des écritures, et les résultats de l'exercice. Les écritures des trois comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont conformes à celles du compte de gestion.

Vote distinct, des trois comptes administratifs, à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Catherine CLIMENT, 1ère adjointe

5 – Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M49, et considérant l'adoption du compte administratif 2020, il est proposé les affectations suivantes des résultats de fonctionnement et d'exploitation 2020 :

- Pour le budget principal : Affectation de l'intégralité de l'excédent en section d'investissement, soit 217.756,84€
- Pour le budget annexe de l'eau potable : Affectation de l'intégralité de l'excédent en section d'investissement, soit 35.992,87€
- Pour le budget annexe de l'assainissement : Affectation de l'intégralité de l'excédent en section d'investissement, soit 15.856,59€

Vote distinct, à l'unanimité, des trois affectations de résultats

6 – Subventions aux associations 2021

Rapporteur : Cyril QUIOT, adjoint délégué à la vie associative
La commune alloue traditionnellement aux associations qui en font la demande une subvention de fonctionnement pour les actions d'intérêt local. A l'appui de leur demande, les associations doivent présenter le bilan moral et financier de l'exercice écoulé, ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice. Le versement des aides n'intervient qu'après présentation de l'ensemble de ces documents.
Le montant proposé est évalué sur la base des attributions de l'exercice précédent, des conventions en cours, et des projets associatifs 2021. Au terme des échanges entre l'administration et les associations, et sur avis conjoint de la Commission des Finances et de la Commission des Festivités, le montant prévisionnel 2021 des subventions aux associations s'élève à 144.110€.

Vote à l'unanimité

7 – Subvention au CCAS 2021

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale
Chaque année, la commune alloue au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement permettant d'équilibrer son budget prévisionnel : cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.
Le Conseil d'Administration, en séance du 8 mars dernier, a adopté le budget primitif 2021 du CCAS et inscrit le montant de la subvention communale à hauteur de 23.410€. La commission des finances, dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, a validé cette aide en réunion du 2 février dernier.
Cette subvention inclue une aide spécifique de 2.000€ pour l'action en faveur des proches aidants.

Vote à l'unanimité

8 – Dotations aux amortissements 2021

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
L'amortissement comptable permet de constater la dépréciation irréversible des biens mobiliers et immobiliers, et d'en répartir la valeur annuelle sur plusieurs exercices budgétaires. Au terme des écritures comptables 2020, les dotations aux amortissements des biens s'élèvent, pour 2021, à :

- 86.740,31€ pour le budget principal (contre 79.871,01€ en 2020)
- 59.616,84€ pour le budget annexe de l'eau (contre 59.528,56€ en 2020)
- 45.864,71€ pour le budget annexe d'assainissement (45.828,88€ en 2020)

Outre l'amortissement des biens, l'amortissement des subventions transférables porte sur les subventions servant à financer un équipement amortissable, imputées aux comptes 131 ou 133.
Il ne concerne que les services annexes de l'eau et de l'assainissement.
La reprise de cet amortissement au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis. Les dotations aux amortissements des subventions transférables s'élèvent en 2021 à :

- 19.484,07€ pour le budget de l'eau, sans changement par rapport à 2020
- 13.619,37€ pour le budget de l'assainissement (contre 14.258,82€ en 2020)

Vote distinct, à l'unanimité, des deux dotations

9 – Impôts directs locaux 2021

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Conformément au projet de loi de finances pour 2020 la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective cette année : pour compenser la perte de produit fiscal de la commune, la part du Département sur la taxe sur le foncier bâti est transférée aux communes.
Il s'en suit un nouveau taux, pour la taxe sur le foncier bâti 2021, égal à la somme des taux 2020 de la commune (15,91%) et du Département (24,65%), soit 40,56%. Mais afin de neutraliser ce transfert de ressources de telle sorte que le produit fiscal de la commune soit inchangé par rapport à 2020, un coefficient correcteur est appliqué, soit 0,795714 pour la commune : il s'en suit un besoin complémentaire de financement du budget primitif principal 2021.
Aussi, conformément au rapport d'orientations budgétaires 2021, et sur avis de la commission des finances, il est proposé une augmentation des taux d'impositions directes locales 2021 :

Soit 45,60% pour la Taxe sur le foncier bâti (contre 40,56%), et 64,64% pour la Taxe sur le foncier non bâti (contre 57,49%). La ressource fiscale totale s'élèvera ainsi à 1.211.852 €, soit une augmentation de 169.345€ par rapport à 2020, conforme aux besoins budgétaires.

Vote à l'unanimité

10 – Budget Primitif 2021

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Conformément à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, l'assemblée municipale est informée de l'état annuel des indemnités de toute nature perçues par les membres du conseil municipal, avant l'examen du budget de la commune.

Suivant les dépenses et recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect des orientations budgétaires présentées et débattues en séance du 25 février dernier, il est proposé d'adopter le budget primitif 2021 tel qu'il a été élaboré par la Commission des Finances. Le budget est voté par chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ; et il est présenté en équilibre.

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement :

CHAPITRES		BP
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	838 238
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 236 813
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	26 035
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	335 628
66	CHARGES FINANCIERES	59 465
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 741
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	344 657
	TOTAL DEPENSES	**2 928 577**
RECETTES		
013	ATTENUATION DE CHARGES	20 000
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	179 409
73	IMPOTS ET TAXES	2 130 583
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	563 497
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 088
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000
	TOTAL RECETTES	**2 928 577**

Section d'investissement :

CHAPITRES		BP
DEPENSES		
16	EMPRUNTS ET DETTE	152 535
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	89 752
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	389 947
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	335 306
001	DEFICIT REPORTE	193 262
	TOTAL DEPENSES	**1 160 802**
RECETTES		
10	DOTATIONS	404 449
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	324 954
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	344 657
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 742
	TOTAL RECETTES	**1 160 802**

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Section d'exploitation :

CHAPITRES		BP
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 976
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500
66	CHARGES FINANCIERES	7 550
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 617
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 342
	TOTAL DEPENSES	**108 485**
RECETTES		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	89 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 485
	TOTAL RECETTES	**108 485**

Section d'investissement :

CHAPITRES		BP
DEPENSES		
16	EMPRUNTS ET DETTE	10 335
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 975
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	192 117
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 485
	TOTAL DEPENSES	**248 912**
RECETTES		
10	DOTATIONS	35 993
001	EXCEDENT REPORTE	126 960
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 342
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 617
	TOTAL RECETTES	**248 912**

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Section d'exploitation :

CHAPITRES		BP
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 740
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 865
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 315
	TOTAL DEPENSES	**70 420**
RECETTES		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	47 800
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 620
	TOTAL RECETTES	**70 420**

Section d'investissement :

	CHAPITRES	BP
DEPENSES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 572
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	296 984
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 620
	TOTAL DEPENSES	**317 176**
RECETTES		
10	DOTATIONS	15 856
001	EXCEDENT REPORTE	253 140
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 315
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	45 865
	TOTAL RECETTES	**317 176**

Vote à l'unanimité

11 – Demande de subvention pour l'équipement numérique des classes élémentaires

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

Le Ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projets pour un socle numérique, centré sur le 1er degré scolaire (écoles élémentaires) : il s'agit de réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

L'Etat contribue à hauteur de 70% à l'achat et à l'installation des matériels numériques, mais dans la limite de 3.500€ par classe, et à hauteur de 50% à l'achat de ressources numériques, dans la limite de 20€ par élève et pour deux ans.

Les deux écoles élémentaires de Jonquières Saint Vincent, Fontcouverte et Le Mistral, ont exprimé leur souhait de bénéficier de ce dispositif : le coût de l'opération s'élèverait à 105.128€TTC, dont 65.980€ éligibles à l'aide de l'Etat, et un financement prévisionnel de l'ordre de 44.890€.

L'opération ne sera toutefois engagée qu'à la double condition de bénéficier du financement de l'Etat et de respecter le montant de la dépense éligible.

Vote à l'unanimité

12 - Désignation des candidats retenus pour le concours de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du groupe scolaire élémentaire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, président du jury de concours

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 août 2020, une consultation publique a été initiée le 29 janvier dernier pour la conception architecturale et la maîtrise d'œuvre des travaux de constructions du futur groupe scolaire élémentaire. Il s'agissait d'une première phase de sélection de candidats, sur la base de leurs qualités, qualifications et capacités, ainsi que sur la présentation de trois références similaires récentes. 79 propositions sont parvenues à la commune, dont 75 recevables, tandis que le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter leur offre.

Le jury de concours, réuni le 29 mars dernier, a retenu les trois équipes suivantes :

- HB MORE Architectes (mandataire, installé à Nîmes), IG BAT (économiste, fluides, OPC), ENERGETEC (fluides), IL Y A (structure), GRAVITY (structure), TECTA (VRD), INGECOR (cuisiniste), EODD (énergie) et Atelier ROUCH (acoustique).
- ECOSTUDIO (mandataire et économiste, Beaucaire), ALD Ingénierie (Fluides/QBE, OPC), VIAL (structure), ABH (VRD), Grandes Cuisines Rubio (cuisiniste), Auditori Home (Acoustique).
- TESSIER PORTAL Architectes (mandataire, Nîmes), Architecture Environnement (archi associé), BETEM (économiste, fluides, structure, VRD et OPC), INGECOR (cuisiniste), EODD (énergie).

Il est donc à l'assemblée d'approuver le choix du Jury.

Vote à l'unanimité

13 – Convention de prise en charge et de gestion des colonies de chats libres

Rapporteur : Catherine CLIMENT, vice-présidente de la CCBTA
Depuis plusieurs années, dans le cadre de ses compétences facultatives, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence gère une prestation de fourrière animale. Au terme du contrat en cours, la CCBTA propose à chaque commune de conclure une convention spécifique avec la Fondation d'entreprise CLARA, émanation du groupe SACPA. Cette convention porte sur la capture, l'identification, la vaccination et la stérilisation des chats errants, qui sont ensuite relâchés sur leur lieu de capture. D'où l'intérêt d'une convention par commune.
Le coût de la prestation, de l'ordre de 100€TTC par animal, est pris en charge par la CCBTA.

Vote à l'unanimité

14 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information.
Présentation sommaire des travaux de la CCBTA :

- Bureau Communautaire non délibératif du 1er mars 2021 (4 questions à l'ordre du jour)
- Bureau Communautaire non délibératif du 22 mars 2021 (4 questions à l'ordre du jour)

15 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu d'informer l'assemblée municipale des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision n°03-2021 du 9 mars 2021** : Aide au ravalement de façade d'un immeuble sis 20 rue Pasteur, pour un montant de 720€.
- **Décision n°04-2021 du 17 mars 2021** : Avenant n°2 au marché de restauration scolaire conclu avec la société Terres de Cuisine, relatif à l'ouverture d'un nouveau point de livraison des repas.
- **Décision n°05-2021 du 18 mars 2021** : Rattachement d'un point de livraison d'électricité (Tennis) au groupement d'achat coordonnée par le Syndicat Hérault Energie.
- **Décision n°06-2021 du 24 mars 2021** : Attribution à la société CEREG de Montpellier du marché d'étude de ruissellement pluvial annexée au PLU, pour un montant de 8.910€TTC.
- **Décision n°07-2021 du 26 mars 2021** : Constitution de partie civile devant la Chambre Correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Nîmes pour infraction aux règles d'urbanisme.

Questions diverses

Prochain conseil municipal : Jeudi 15 avril 2021 pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et le débat sur les orientations du PLU (JM. FOURNIER, maire).
Remerciements : au CCAS at à l'association La Belle Epoque pour leur action au profit de la Ligue contre le Cancer (C. CLIMENT).
Situation hydrologique et météorologique : déficit hydrique de 200 ml et prévisions de gel et de pluie dans les jours à venir (R. BLAYRAT)

La séance est levée à 20h57.

MAIRIE DE JONQUIERES-ST-VINCENT 30300

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER